

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-U022312

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 6269 Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : EL MADHOUS' Amina

Date de naissance :

Adresse : Lissasfa 2 Bloc A n° 35 F

Ca sars lana

Tél. : 06 63 56 10 61 Total des frais engagés : 13165,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. AZHARI Mustapha  
OPHTHALMOLOGUE  
131, Boulevard Abdelmoumen  
4ème Etage N° 15 CASA  
Tél / Fax 0522 27 60 61

Date de consultation : 05 FEV 2014

Nom et prénom du malade : EL MADHOUS AMINA Age : 67

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Généralisée

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : ACSTIC

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : EL MADHOUS Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/02	14	lp	300 €	DR A.Z. OPHIAT Moustapha 131, Boulevard Abdellatif 15 Téléphone : 05 22 22 50 60 Casablanca

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE JADIDA Dr Mesbahi Leila Palante : 36208511 - R.C : 843244 Boulevard Hassan II Nasasa 2, Bloc A Lot 347 Rue El Jadida Casablanca Tel : 05 22 65 06 65	05/02/24	657,00

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

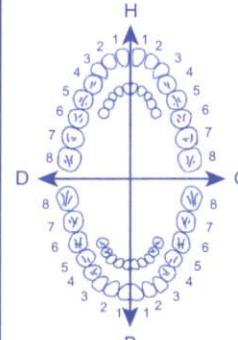
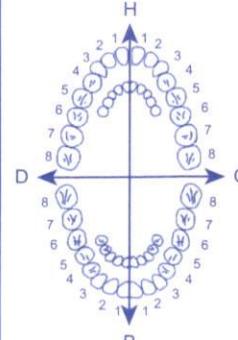
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
LZ OPTICAL OPTICIEN - OPTOMETRISTE Rond Point Farah Salam, Lot AJ S1 FB 4, Bat 1, Mag 4 - Casablanca Tél : 05 22 69 11 79	05/02/24					1900,00

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS
	H	25533412 00000000 35533411	G	21433552 00000000 11433553
D	00000000	B	00000000	DATE DU DEVIS
G	00000000		00000000	DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



LZ OPTICAL

OPTICIEN - LUNETTIER - CONSEILS VISAGISTE

Facture N° : 011117

Casablanca le : 05.02.2024

Mme/Mr : EL YAHADHOUS Amima

Dr : Y Y Y

VL

OD : +3.81 (-1.21) 100°

OG : +3.50 (-1.00) 21°

Monture

D de g

1800,00 DH

Total à payer: 2800,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

D de g

LZ OPTICAL  
OPTICIEN - OPTOMETRISTE  
Rond Point Farah Salam, Lot Al Azhar,  
S1 FB 5, Bat. 1 - Mag 4 - Casablanca  
Fix : 0522 69 11 79

Cachet et signature

**Dr. Mustapha AZHARI**

Spécialiste des Maladies  
et de la Chirurgie des Yeux  
Ancien Interne des hôpitaux  
de Toulouse (France)

Laser Excimer - Strabisme  
Contactologie



**الدكتور مصطفى أزهري**

اختصاصي في أمراض

وجراحة العيون

طبيب ساينا بمستشفيات

تولوز - فرنسا

جراحة بالليزر - علاج الحال

العدسات اللا صلبة

**05 février 2024**  
Casablanca, le .....

### **Mme EL MADHOUS Amina**

Monture + verres correcteurs Organiques Antireflets,

Antireflets multi-couches,

Amincis à fort indice

Vision de loin :

OD = + 3.25 (- 1.75 à 105°)

OG = + 3.50 (- 1.00 à 75°)

Vision de près :

ODG = Add : + 2.50

**LZ OPTICAL**  
OPTICIEN - OPTOMETRISTE  
Rond Point Farah Salam, Lot Al Azhar,  
51 FB 5, Bat. 1 - Mag 4 - Casablanca  
Fax : 05.22.69.11.79

Dr. AZHARI Mustapha  
OPHTHALMOLOGUE  
131, Bd. Abdelmoumen  
3ème Etage - N°15 - Casablanca  
Tél / Fax: 05 22 27 60 61 - Tél. : 05 22 47 30 38 / E-mail : acamus2000@yahoo.fr

131، شارع جواهرة زنقة كاليان) إقامة جوهرة عبد المؤمن - الطابق 4 - الرقم 15 - الدار البيضاء  
131, Bd. Abdelmoumen (Angle Rue Galien) Résidence Jawharat Abdelmoumen - 4 è Etage - N°15 - Casablanca  
Tél. / Fax: 05 22 27 60 61 - Tél. : 05 22 47 30 38 / E-mail : acamus2000@yahoo.fr

*Dr. Moustapha AZHARI*



les Maladies  
Pathologie des Yeux  
des hôpitaux  
(France)

Laser Excimer - Strabisme  
Contactologie



الدكتور مصطفى أزهري

اختصاصي في أمراض

وجراحة العيون

طبيب سابق بمستشفيات

تولوز - فرنسا

جراحة بالليزر - علاج الحال

العدسات اللا صفة

05 février 2024  
Casablanca, le .....

Mme EL MADHOUS Amina

65,00



OXYAL: collyre

1 goutte 3 à 6 fois / jour les deux yeux pendant 02 mois

PHARMACIE NADIA  
Dr. Meshbahi Leila - R.C : 343244  
Patente : 36208511 - R.C : 347  
Lissasfa 2 Bloc A Lot 347  
Rte El Jadida Casablanca  
Tel : 05 22 65 06 65

Dr. AZHARI Moustapha  
OPHTHALMOLOGUE  
131, Boulevard Abdelmoumen  
4ème Etage N° 15 - A.S.A  
Tél / Fax 05 22 27 60 61

131، شارع عبد المؤمن (زاوية زنقة غاليان) إقامة جوهرة عبد المؤمن - الطابق 4 - الرقم 15 - الدار البيضاء

131, Bd. Abdelmoumen (Angle Rue Galien) Résidence Jawharat Abdelmoumen - 4 è Etage - N° 15 - Casablanca

Tél. / Fax: 05 22 27 60 61 - Tél. : 05 22 47 30 38 / E-mail : azamus2000@yahoo.fr